



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 492

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE DE LOCATION LONGUE DUREE DE PETITS  
ET GRANDS VEHICULES UTILITAIRES - SIGNATURE D'UN AVENANT DE CESSIION**

Vu la décision n° 2021/190 du 23 avril 2021 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature d'un accord-cadre ayant pour objet la location de longue durée de petits et grands véhicules utilitaires électriques et thermiques, conclu sans montant minimum ni maximum, avec la société PUBLIC Location Longue Durée, ayant son siège social à Paris (75009), 1 boulevard Haussmann, pour une durée de trois ans à compter de sa notification,

Considérant que cet accord-cadre a été notifié le 17 mai 2021,

Considérant que la durée d'exécution des bons de commande est de quatre ans à compter de la livraison des véhicules,

Considérant que dans le cadre d'une réorganisation et d'une restructuration, la société PUBLIC Location Longue Durée, filiale à 100 % de la société ARVAL SERVICE LEASE, ayant son siège social à Paris (75009), 1 boulevard Haussmann, transfère ses moyens techniques, financiers et humains, ainsi que ses contrats, à la société ARVAL SERVICE LEASE,

Considérant que la société ARVAL SERVICE LEASE présente l'ensemble des justificatifs démontrant ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles,

Considérant qu'il est nécessaire d'officialiser l'accord de l'ensemble des parties au contrat, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, sans autre modification substantielle,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant de cession,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant de cession de l'accord-cadre ayant pour objet la location de petits et grands véhicules utilitaires de la société Public Location Longue Durée, ayant son siège social à Paris (75009), 1 Boulevard Haussmann vers la société Arval Service Lease, ayant son siège social à Paris (75009), 1, Boulevard Haussmann, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, sans autre modification substantielle.



**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le . **25. JUIN 2024**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,

  


**MANNESSIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **27 JUIN 2024**

Et de la publication le : **27 JUIN 2024**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,

  


**MANNESSIEZ Danielle**